



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 10 novembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 1.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.3) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET (à partir du 1.1.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (à partir du 6.2), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.1.2), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 3.10), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN (à partir du 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.1), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.3), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.3) Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.3) Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 0.4) Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 0.4) Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME (suppléante de M. Bernard VOUGNON) Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 7.1) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 7.1) Marchaux : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.3) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de Pierre CONTOZ) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.3) Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante de M. Vincent FIETIER) Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (jusqu'au 7.4) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.4) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironne : M. Bernard MADOUX Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Osselle-Routelle : M. Laurent LOLLIT

**Secrétaire de séance :** M. Marcel FELT

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.2), T. BIZE, C. COMTE-DELEUZE, Y.M. DAHOUI, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, T. MORTON (jusqu'au 3.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB (jusqu'au 1.1.2), S. RUTKOWSKI, D. PARIS, J.M. BOUSSET, M. LETHIER

**Mandataires :** A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.2), E. MAILLOT, P. GONON, D. DARD, N. BODIN, D. POISSENOT, M. LOYAT (jusqu'au 3.1), P. CURIE (jusqu'au 1.1.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. FELT, F. GILLET, F. GALLIOU, F. LOPEZ

#### **Délibération n°2016/003432**

**Rapport n°5.5 - Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre des conséquences liées aux stationnements irréguliers de caravanes**

## Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre des conséquences liées aux stationnements irréguliers de caravanes

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

**Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Inscription budgétaire	
BP 2016 et au PPIF 2016-2020 « Prise en charge des conséquences en termes de salubrité des stationnements irréguliers de caravanes sur les communes membres »	Montant prévu au BP 2016 : 17 000 € (Dont 3 500 € prévus pour le versement de subventions exceptionnelles) Montant de l'opération : 2 000 €

### Résumé :

Au-delà de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages dédiées au stationnement des gens du voyage », le Grand Besançon intervient dans le cadre spécifique des stationnements illicites de caravanes (en dehors des aires aménagées) par la prise en charge des conséquences en termes de salubrité (mise en place de bennes destinées à collecter les déchets et nettoyages de site au départ des caravanes).

En outre, un budget annuel est provisionné pour l'indemnisation exceptionnelle des communes et/ou des propriétaires de terrains victimes de lourdes dégradations et nuisances commises lors des occupations.

Dans le cadre d'un stationnement illicite d'un groupe de gens du voyage du 23 au 31 juillet 2016 sur le terrain d'aviation, la commune de THISE sollicite le Grand Besançon pour une aide au financement des travaux de remise en état envisagés.

## I. Contexte

Depuis 2009, plusieurs communes, administrés et exploitants agricoles ont pu bénéficier de cette mesure exceptionnelle accordée par le Grand Besançon dans ces circonstances particulières :

- en 2009 : **2 662€**,
- en 2012 : **2 163€**,
- en 2013 : **900€**,
- en 2016 : **3 500€** (au 19 septembre 2016).

## II. Etude de la demande

La commune de Thise a été contrainte cet été de gérer l'installation illicite d'un groupe de gens du voyage composée d'environ 80 caravanes qui a séjourné sur les terrains d'aviation pendant une semaine.

Les résidences mobiles occupaient également le périmètre de protection rapprochée du site de captage des eaux de Thise.

Monsieur le Maire avait alors déposé plainte auprès des services de gendarmerie et engagé une procédure en référé devant le tribunal administratif visant à demander l'expulsion des caravanes.

Toutefois, suite à ce stationnement, la commune a constaté la dégradation du grillage d'un court de tennis à proximité du terrain d'aviation, et le nombre conséquent de déchets aux abords et en périphérie des parcelles occupées.

Ainsi, le montant de la remise en état globale des équipements s'élève à 5 976 €.

La commune sollicite donc auprès du Grand Besançon la prise en charge, totale ou partielle, de ces travaux de remise en état.

Compte-tenu des nuisances subies à plusieurs reprises par la commune de Thise et ce, depuis de nombreuses années dans le cadre de stationnements illicites de caravanes, il est proposé que le Grand Besançon participe à un tiers de la dépense totale engagée par la commune de Thise, soit 2 000€ sur les crédits destinés à soutenir financièrement les collectivités confrontées à ce type de dépenses liées aux stationnements irréguliers de caravanes.

**M. LORIGUET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €, au bénéfice de la commune de Thise, pour la réalisation de travaux de remise en état de ses terrains sportifs et d'aviation suite aux stationnements irréguliers de caravanes.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 NOV. 2016



Contrôle de légalité